

Licence Fédération Française d'Équitation Millésime 2010



Depuis le 1^{er} septembre 2009,
la licence FFE 2010 est disponible.
Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2010.

La licence est obligatoire pour présenter les examens fédéraux
(Galops 1 à 9) ainsi que pour toute participation à des
compétitions officielles (accessibles dès le galop 1)

Renseignez sur www.ffe.com pour connaître les avantages
proposés par la FFE à ses licenciés.

Prenez ou renouvez votre licence dès maintenant afin
d'éviter la course de dernière minute pour les engagements en
compétition de 2010.

Pièces à fournir :

- un règlement de 25€ pour les mineurs, 36€ pour les majeurs, plus 70€ pour une licence Amateur et 320€ pour une licence Pro.
- un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'équitation
- pour les mineurs : une autorisation parentale.